

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 14/050 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER ET EXECUTER L'AVENANT N° 1 AUX MARCHES RELATIFS AUX PRESTATIONS DE FORMATION ET D'OBTENTION DES PERMIS DE CONDUIRE

SEANCE DU 25 AVRIL 2014

L'An deux mille quatorze et le vingt-cinq avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à Mme RISTERUCCI Josette
M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar
M. CHAUBON Pierre à Mme BARTOLI Marie-France
Mme HOUDEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline
M. MOSCONI François à Mme CASALTA Laetitia
M. NICOLAI Marc-Antoine à Mme NIELLINI Annonciade
M. ORSUCCI Jean-Charles à Mme VALENTINI Marie-Hélène
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, COLONNA Christine, FRANCESCHI Valérie, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, MARTELLI Benoîte, NATALI Anne-Marie, PANUNZI Jean-Jacques, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU le décret n° 2006-975 du 1^{er} aout 2006 portant Code des Marchés Publics,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 novembre 2011,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter l'avenant n° 1 aux marchés relatifs aux « Prestations de formation et d'obtention des permis de conduire » lot 1 n° 12SFMRAO 001, lot 2 n° 12SFMRAO 002 et lot 3 n° 12SFMRAO 003 avec l'entreprise GUIDA CORSA SARL domiciliée 7, Avenue Président Kennedy - 20090 AJACCIO.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 25 avril 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter l'avenant n° 1 aux marchés relatifs aux « Prestations de formation et d'obtention des permis de conduire »

NATURE DE LA PRESTATION

L'appel d'offres concerne les formations fournies par une auto-école en vue de permettre à des personnels techniques de la Collectivité Territoriale de Corse d'obtenir des permis de conduire de catégorie B, EB, C et EC et de satisfaire aux obligations de sécurité des conducteurs routiers de marchandises ou de personnes (Formation Initiale Minimum Obligatoire - FIMO) conformément à la réglementation en vigueur.

FORME DU MARCHE

Le marché a été passé sous la forme d'un marché à bons de commande, décomposé en 3 lots, en application de l'article 77.I du Code des Marchés Publics.

Le montant du marché par lot est :

1. Pour le lot 1 - FCO conducteurs de personnes et de marchandises :
 - minimum : 27 300 € HT
 - maximum : 38 500 € HT

2. Pour le lot 2 - FIMO de conducteurs de marchandises :
 - minimum : 33 150 € HT
 - maximum : 39 000 € HT

3. Pour le lot 3 - obtention des permis B, EB, C et EC :
 - minimum : 75 000 € HT
 - maximum : 125 000 € HT

DUREE D'EXECUTION

La durée du marché est fixée à 24 mois à compter de la date qui sera notifiée au titulaire lors de la notification du marché.

ATTRIBUTION DU MARCHE

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 novembre 2011 a décidé à l'unanimité d'attribuer le marché à **GUIDA CORSA SARL** pour l'ensemble des lots, pour un montant minimum de 135 450 € par an et un montant maximum de 202 500 €.

OBJET DE L'AVENANT

Il est demandé de prolonger la durée du marché, pour l'ensemble des lots, jusqu'au 31 octobre 2014 afin de permettre à l'ensemble des agents concernés par ces formations d'obtenir les habilitations nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Les contraintes liées à leur poste de travail n'ont pas permis le respect des délais impartis par le marché.

En conséquence je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter l'avenant n° 1 aux marchés relatifs aux « Prestations de formation et d'obtention des permis de conduire ».

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.